

SAINT-JUDOCE

LETTRE D'INFOS

MAIRIE

02 96 27 41 59

5 rue du Cordonnier, 22630 Saint-Judoce Mail: mairiestjudoce@wanadoo.fr Site web: www.saint-judoce.fr Accueil: Lundi, mardi, vendredi, samedi

URGENCES

Un défibrillateur est à disposition sur la façade de la mairie, prés de la porte du bureau du Maire, à gauche côté jardin.

SAMU	15
Gendarmerie	17
Pompiers	18
Toutes urgences	112

SANTE (Evran)

Dr AUBRY	02 57 69 02 30
Dr DELAHAYE	02 96 27 40 56
Dentiste	02 96 88 60 03
Ostéopathe	06 08 97 76 00
Diététicien	06 99 84 64 58
Psychologue	06 95 01 30 96
Cabinet infirmiers	02 96 27 49 60
Orthophonistes	02 96 27 57 93
Kinésithérapeutes	02 96 27 47 32
ou	02 96 86 29 20
Pharmacie	02 96 27 40 28
Pédicure/podologue	02 96 27 43 04
Cabinet vétérinaire	02 96 27 44 67

DECHETTERIE (Evran)

Lundi	14h00 à 17h45
Mardi	fermée
Mercredi	8h45 à 12h30
Jeudi à samedi	8h45 à 12h30
et de	14h00 à 17h45

CONSEIL MUNICIPAL DU 27/07/2023 :

- approbation de la charte, des statuts et adhésion au P.N.R.« Vallée de la Rance Côte - d'Emeraude »;
- coupure éclairage public notamment en cas d'alerte ECOWATT;
- régularisation cadastrale et vente parcelle A 1237;
- télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité;
- informations diverses;
- dates à retenir.



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Juillet 2023.

<u>Étaient présents</u>: Martial Fairier, Sylvie Barbé, Éric Échard, Jean-Yves Baey, Sylvie Jaquet, Jérôme Nicolas, Michel Moy, Francis Portero.

Etaient absents excusés :

Marie-Claire Cotteaux pouvoir à Martial Fairier;

Sandra Charité pouvoir à Sylvie Barbé;

Philippe Nogues, pouvoir à Jean-Yves Baey;

Etait absent non excusé: Patrick Yver.

POINTS EVOQUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL:

Approbation de la charte, des statuts et adhésion de la commune au syndicat mixte du Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude » :

La démarche de création du PNR Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude arrive à son terme. La charte du PNR comprend 5 missions :

- protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie;
- contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines citées ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Après consultation des différentes collectivités concernées cette charte d'une validité de 15 ans, sera transmise pour avis au Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Après validation du Premier Ministre, le PNR pourra être officiellement créé en juin 2024.

Le Conseil Municipal a approuvé cette délibération à la majorité.

Coupure de l'éclairage public notamment en cas d'alerte ECOWATT:

En partenariat avec ENEDIS et RTE, le SDE 22 a souhaité devenir pilote pour une expérimentation innovante de coupure et de rallumage de l'éclairage public à distance via les compteurs Linky. Le SDE 22 propose que l'éclairage public sera totalement interrompu sur la commune lors d'alerte ECOWATT (hiver 2023-2024).

Le Conseil Municipal à la majorité a rejeté cette demande. Les conseillers considérant que la commune a déjà fait de gros efforts pour assurer sur une durée limitée l'éclairage publique uniquement pour la sécurité des élèves qui prennent les transports scolaires.

Régularisation cadastrale et vente parcelle A 1237 :

La parcelle A 1237 sise au lieudit La Lande d'une superficie de 9 m² est propriété de la commune. Son maintien dans le domaine public de la commune n'est pas justifié. Les propriétaires de la parcelle voisine référencée A 1234 ont déclaré être intéressés par l'acquisition de cette bande.

Le Conseil Municipal à l'unanimité constatant l'absence d'affectation à l'utilité publique de cette bande de terrain, a prononcé le déclassement du domaine public et a fixé le prix de la cession à 1 € le m²; les frais liés à la vente seront supportés par les acquéreurs.

Télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité :

Le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé :

- l'adhésion de la commune à la convention « adhésion à la Centrale d'Achat Mégalis Bretagne » pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques;
- l'envoi par voie dématérialisée des documents administratifs en Préfecture ainsi que l'autorisation de signature électronique.

INFORMATIONS GENERALES:

Rappel de l'arrêté Préfectoral du 11 juillet 2008 concernant les troubles de voisinages causés par le bruit :

Les travaux de bricolages, de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, raboteuse...) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les propriétaires en particulier de chiens sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

<u>Service Transports - mobilités:</u> DINAN AGGLOMERATION déploie depuis 2019, des navettes estivales gratuites à destination du littoral, de Dinan et de la base de loisirs de Bétineuc du 3 juillet au 3 septembre 2023.

Pour tous renseignements sur www.dinan-agglomeration.fr

DATES A RETENIR:

ICI:

Vendredi 08 septembre 2023 à partir de 19h30 : soirée coupe du monde de rugby à XV, diffusion du match France / Nouvelle Zélande, sur grand écran à 21h00, salle « Le Préau ».

Cette diffusion sera précédée d'une présentation des règles du rugby par M. Laurent LEROUX et un arbitre. A l'occasion le bar associatif sera ouvert, avec possibilité de restauration.

<u>Dimanche 10 septembre 2023 à partir de 12h00</u>: le comité des fêtes animera les courses cyclistes sous le contrôle du Team Pays de Dinan - Guinefort. Restauration sur place : buvette – galettes / saucisses -crêpes. <u>Vendredi 15 septembre 2023</u>: Gymetop reprendra ses cours de 9h30 à 10h30, salle « Le Préau ».

75 € / an et 2 séances gratuites. Contact pour inscription au 02.96.27.51.02.

CHEZ NOS VOISINS:

DINAN salle du Clos Gastel : don du sang :

Les 2 et 3 août de 14H15 à 18h45 et le 4 août de 12h à 16h30.

LES CHAMPS GERAUX: samedi 2 septembre 2023 au lieudit Couamihac, comice agricole. Nombreuses animations (concours de labour-bovins, mini ferme, expo matériel, jeux bretons, courses de tracteurs tondeuses/olympiades). Repas champêtre le midi 14 € adulte / 7 € enfant et le soir 17 € banquet salle des Champs - Géraux.

La mairie sera exceptionnellement fermée les 5, 12 et 19 août et du 21 au 26 août 2023.